

I. ACTIVITÉS PRINCIPALES

Sous l'autorité de Madame la Maire, et sous la responsabilité du responsable des services techniques :

- **Entretien des espaces verts de la commune (2 cimetières, abords de l'école, lotissements communaux, cheminements/trottoirs piétons et accotements des chemins) :**
 - Effectuer des travaux de taille de haies, de tronçonnage en respectant les règles de sécurité.
 - Effectuer la tonte, le désherbage et le débroussaillage des espaces communaux (cimetière, stade ...).
 - Participer au fleurissement de la commune.
 - Aller chercher les déchets verts des administrés s'étant inscrits.
- **Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés :**
 - Maintenir le local technique en état de propreté et de fonctionnement.
 - Entretien du parc motoculture (filtres, niveaux) et nettoyage des véhicules automobile.
- **Maintenir en état de fonctionnement et entretenir les surfaces, locaux et leurs abords :**
 - Intervenir régulièrement pour maintenir en état les espaces publics (nettoyage de la cour de l'école, du fronton, du bourg...). *Lors d'événements climatiques exceptionnels, passer le lendemain sur tous les chemins communaux.*
- **Effectuer des travaux de petite manutention (bâtiment et voirie) :**
 - Effectuer les travaux d'intervention de premier niveau dans la peinture des murs et bâtiments communaux (mairie, maison des associations, école, stade...). Aide au besoin pour des petits travaux de maçonnerie.
 - Effectuer les travaux d'intervention de premier niveau sur la voirie (rebouchage).
 - Mettre en place la signalétique suite à des arrêtés et en cas d'intervention d'urgence.
 - Laisser les locaux et surfaces en état de fonctionnement et de propreté après les interventions.
- **Assurer diverses tâches d'aide au fonctionnement des affaires générales :**
 - Participer à la mise en œuvre des animations sur la commune : installation et démontage des estrades et des barrières, nettoyage de la place les matins des fêtes.

II. COMPÉTENCES

- Formation : niveau BEP ou BAC PRO travaux paysagers.
- Connaître l'environnement de la collectivité.
- Connaître les techniques de taille, d'élagage, d'abattage d'arbres.
- Connaître les notions de %, de dosage, de proportion des produits utilisés.
- Connaître les règles de base de sécurité et les gestes de premier secours.
- Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle.
- Connaître les modalités d'utilisation des matériels et produits.
- Respecter les consignes d'utilisation des produits.
- Connaître les conditions de stockage des produits et les règles d'utilisation des machines.
- Connaître les règles spécifiques d'entretien de certains locaux et matériaux.
- Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces avant de quitter son lieu de travail.
- Expérience sur un poste similaire appréciée.

III. CONDITIONS D'EXERCICE

- Sens des responsabilités, esprit d'équipe et autonomie dans l'organisation de son travail.
- Faire preuve de réactivité, de disponibilité, de rigueur et de méthode.
- Devoir de réserve et sens du service public.
- Travail en intérieur et en extérieur.
- Possibilité de travail seul, en binôme ou en équipe
- Relations quotidiennes avec les administrés, élus et entreprises.
- Manipulation de produits toxiques et de matériels lourds.
- Pénibilité physique due aux postures et à la station debout prolongée.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire.

IV. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt des candidatures : le 03 MARS 2023, à 8 heures.

Les candidatures devront être déposées par voie à l'aide du lien suivant : <https://www.cdg-64.fr/acces-a-lemploi-territorial/bourse-de-lemploi/postuler-a-un-recrutement-suivi-par-le-cdg-64/>

Les correspondances seront adressées aux candidats par courriel (convocations, lettres de réponse). Il est impératif de consulter régulièrement votre boîte de réception mail et les courriers indésirables.

V. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Pôle Valorisation des compétences et des organisations du Centre de Gestion - Tél 05.59.90.18.23

VI. POSTE À POURVOIR

1^{er} AVRIL 2023.